

Les communes de l'Agglo du Saint-Quentinois s'engagent dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)



Venez vous informer et échanger sur le diagnostic et les enjeux du PLUi-HD !



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme à l'échelle de l'Agglo.

Le PLUi va permettre de définir les possibilités et les conditions d'aménagement, de construction ou d'utilisation de chaque parcelle du territoire. Il s'agit d'un projet commun entre l'Agglo et les 39 communes qui la composent.

Le PLUi viendra remplacer les documents communaux (PLU, cartes communales) en un document unique afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente pour les années à venir. Le PLUi est opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, lotissements, déclarations préalables de travaux...).

Ce document intégrera également deux outils de programmation nécessaires pour l'Agglo du Saint-Quentinois :

- le Programme Local de l'Habitat, qui définit les orientations en matière de logement social, d'amélioration du parc de logement privé, de lutte contre la vacance des logements, etc.

- le Plan de Déplacements Urbains, qui définit l'organisation de toutes les mobilités à l'échelle du territoire : organisation du réseau de bus, aménagements pour piétons et cyclistes, alternatives à la voiture individuelle, services de mobilité...

L'élaboration du PLUi est l'occasion pour les communes du territoire d'harmoniser leur développement.

Le PLUi s'appuie sur un projet intercommunal construit par les élus, en association avec l'Etat et les partenaires institutionnels et en concertation avec la population.

Pour que cette élaboration soit faite en accord avec les habitants, l'Agglo organise une concertation qui repose sur :

- Un registre mis à la disposition du public dans toutes les mairies, au siège de l'Agglo et au Pôle communautaire de Clastres,

sur lequel chacun peut y consigner ses observations

- Une adresse mail dédiée permettant l'expression de chacun : **PLUi2020@casq.fr**

- Une adresse postale dédiée : Agglo du Saint-Quentinois, Consultation PLUi, DADT, 58 bd. Victor Hugo à 02100 Saint-Quentin

- Un espace dédié sur **agglo-saintquentinois.fr**

- Des lettres d'informations mises à la disposition du public dans les mairies et au siège de l'Agglo.

- Une exposition évolutive mise en place au siège de l'Agglo et dans les communes,

- Des réunions publiques :

Mardi 5 mars 2019 à 17h30 au Pôle Communautaire de CLASTRES et simultanément à la salle Léo Lagrange d'HARLY

Mercredi 24 avril 2019 à 18h au Pôle Communautaire de CLASTRES et simultanément à la salle Léo Lagrange d'HARLY

Les grandes étapes de l'élaboration du PLUi :

ÉTAPE 1 - Diagnostic du territoire et détermination des enjeux : 4ème trimestre 2018

ÉTAPE 2 - Élaboration des orientations générales du PLUi : 1er trimestre 2019

ÉTAPE 3 - Écriture des outils réglementaires et finalisation du PLUi 2ème trimestre 2019

ÉTAPE 4 - Enquête publique 2ème semestre 2019

ÉTAPE 5 - Approbation 1er trimestre 2020

www.agglo-saintquentinois.fr

Votre contact

Cabinet de Madame la Présidente

03 23 06 30 06

cabinet.agglo@casq.fr